

DEPARTEMENT DE L'YONNE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOGNY LA CHAPELLE
COMPTE-RENDU DU MARDI 29 MARS 2016

Le Conseil Municipal de Flogny la Chapelle, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le mardi 29 mars de l'An Deux Mil seize à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOUVET, Maire.

*Présents: Mr MANSANTI et Mme INGRAIN, adjoints
MM. GOVIN, CAILLIET, NICOLLAUD, RODRIGUES et DENOMBRET,
Mmes FORTINI, THINEY, et RENAUT*

Absente excusée: Mme CONVERSAT (pouvoir Mme INGRAIN)

Absente: Mme GROS

Secrétaire de séance: Mr DENOMBRET

ORDRE DU JOUR

- 1 – Comptes administratifs 2015 (2016-16 à 2016-19)
- 2 – Approbation des comptes de gestion (2016-20)
- 3 – Vote des budgets 2016 (2016-21 à 2016-24)
- 4 – Vote des 4 taxes communales (2016-25)
- 5 – Prix de l'eau (2016-26)
- 6 – Prix de la taxe d'assainissement (2016-27)
- 7 – Taxe d'assainissement par les exploitants agricoles (2016-28)
- 8 – Usagers qui n'utilisent pas ou peu l'eau (2016-29)
- 9 – Taxe de raccordement au réseau d'assainissement (2016-30)
- 10 – Concession de cimetière (2016-31)
- 11 – Cotisation des abonnés de mille et une p@ges (2016-32)
- 12 – Location salles du gymnase (2016-33)
- 13 – Tarif des columbariums (2016-34)
- 14 – Location de la salle polyvalente (2016-35)
- 15 – Demande d'intégration directe (2016-36)
- 16 – Convention de mise à disposition (2016-37)
- 17 – Achat d'une tondeuse (2016-38)
- 18 – Informations diverses

Le Conseil Municipal accepte le compte-rendu du 17 février 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1 – Comptes administratifs 2015

L'Adjoint présente les comptes administratifs établis par Monsieur le Maire :

2016-16 * COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL

Section de fonctionnement : excédent 186 302,77
Section d'Investissement : excédent 96 860,22
Résultat : excédent 283 162,99

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif Communal de l'exercice 2015, et décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- **Article 002** : Recette de fonctionnement : 603 869
- **Article 001** : Recette d'investissement : 381 752

2016-17 * COMPTE ADMINISTRATIF EAU ET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement : déficit 3 331,69
Section d'investissement : déficit 76 150,56
Résultat : déficit 79 482,25

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif Eaux et Assainissement de l'exercice 2015, et décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- **Article 002** : Recette de fonctionnement : 57 667
- **Article 001** : Recette d'investissement : 109 496

2016-18 * COMPTE ADMINISTRATIF COMMERCE

Section de fonctionnement : déficit 6 025,68
Section d'investissement : déficit 85 783,24
Résultat : déficit 91 808,92

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif Commerce de l'exercice 2015, et décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- **Article 002** : Recette de fonctionnement : 53 762
- **Article 001** : Recette d'investissement : 108 617

2016-19 * COMPTE ADMINISTRATIF CCAS

Section de fonctionnement : excédent 3 452,20

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif CCAS de l'exercice 2015, et décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- **Article 002** : Recette de fonctionnement 3 452

2- Approbation des comptes de gestion établis par la Perception

2016-20 * Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité tous les comptes de gestion établis par la perception

3 -Vote des budgets

2016-21 * BUDGET COMMUNAL

La section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à **1 395 528 €** ainsi que l'investissement, en dépenses et en recettes, à **958 004 €**

Le conseil Municipal vote à l'unanimité le budget communal de l'exercice 2016

2016-22 * BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à **266 477 €**, ainsi que l'investissement en dépenses et en recettes, à **323 686 €**

Le conseil Municipal vote à l'unanimité le budget eau et assainissement de l'exercice 2016

2016-23 * BUDGET COMMERCE

La section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à **115 353 €** ainsi que l'investissement en dépenses et en recettes, à **201 475 €**

Le conseil Municipal vote à l'unanimité le budget commerce de l'exercice 2016

2016-24 * BUDGET CCAS

La section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à **8 452 €**

Le conseil Municipal vote à l'unanimité le budget CCAS de l'exercice 2016

4 - Délibérations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

2016-25 * le vote des trois taxes communales à savoir :

- Taxe d'habitation : 13,99 %
- Foncier bâti : 9,84 %
- Foncier non bâti : 34,65 %

2016-26 * de fixer pour l'année 2016, le prix du M3 d'eau

- De 0 à 499 M3 : 0,60 €
- De 500 à 999 M3 : 0,57 €
- Au-delà de 1000 M3 : 0,54 €
- La location de compteur d'eau est de 25 €

2016-27 * de fixer pour l'année 2016, la taxe d'assainissement à 0,67 € par M3 d'eau consommé

2016-28 * que la taxe d'assainissement sera payé par les exploitants agricoles ayant du bétail, sur un forfait de 50M3 par personne, plus 100M3 pour les salles de traite

2016-29 * de facturer aux usagers qui n'utilisent pas ou peu l'eau du réseau communal, mais qui sont raccordés au réseau d'assainissement, une redevance d'assainissement forfaitaire de 40M3 par personne et par an

2016-30 * de fixer la taxe de raccordement au réseau d'assainissement à un montant forfaitaire de 400€

2016-31 * de maintenir le prix des concessions de cimetières, à savoir :

- 93 € pour une trentenaire
- 183 € pour une perpétuelle

2016-32 * de fixer la cotisation des abonnés de l'association «mille et une p@ges» pour 2016, à savoir :

- Adultes : 10 €
- Enfants : 2 € (de l'entrée au collège jusqu'à 18 ans)
- Gratuit pour les enfants qui sont en maternelle ou en primaire

2016-33 * de fixer le prix de location des salles du gymnase, à savoir (avec assurance et caution de 200 €) :

- 1 h/semaine (avec convention) : 20 €
- Prix de l'heure :
 - 15 € (petite salle)
 - 20 € (grande salle)
 - 30 € (complet)
- Prix journée :
 - 100 € (petite salle)
 - 150 € (grande salle)
 - 200 € (complet)

2016-34 * de fixer les tarifs suivants pour le columbarium, à savoir :

- Case : droit fixe 350 Euros
 - Concession 15 ans : 165 €
 - Concession 30 ans : 300 €
 - Concession perpétuelle (99 ans) : 850 €
- Concession individuelle au sol (1 m x 1 m)
 - 30 ans : 50 €
 - Perpétuelle : 100 €
- Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 50 Euros (présence obligatoire des pompes funèbres)

2016-35 * de maintenir le prix de la location de la salle polyvalente, à savoir :

- 200 € (le WE) pour les habitants de la commune
 - 200 € + 100 € (le WE) pour les personnes extérieures à la commune
 - 200 € (la journée) pour des opérations commerciales
 - 2 fois gratuites pour les associations communales
- Une caution et une attestation d'assurance seront demandées à la réservation

2016-36 * d'accepter la demande d'intégration directe de Melle Gaëlle BARAT, adjoint technique de 1^{ère} classe pour le grade d'ATSEM, après avis de la commission administrative paritaire

2016-37 * d'accepter la convention de mise à disposition de locaux appartenant à la commune de FLOGNY LA CHAPELLE pour le conservatoire de musique et danse, et mandate le Maire afin de signer les documents

2016-38 * d'accepter l'achat d'une tondeuse de marque ISEKI pour un montant de 22 600,80 € TTC avec une reprise de l'ancienne pour un montant 3 500 €

5 - Informations

- La cérémonie commémoration à la commémoration de la victoire du 8 mai 1945 se déroulera ainsi :
11 h 15 RV au Monument aux Morts de FLOGNY
11 H 30 RV au Monument aux Morts de LA CHAPELLE
Un vin d'honneur sera offert à l'issue de la cérémonie

La séance est levée à 22 heures 30

Fait à Flogny la Chapelle le 30 mars 2016

Le Maire,
Jean-Paul BOUVET.